

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Sollicitation du remboursement de l'aide économique « soutien à l'investissement des opérateurs économiques » versée à Monsieur Jorge SOLER, Maison Soler Tannerie à Neussargues-Moissac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Hautes Terres Communauté, signée le 5 avril 2023, permettant à Hautes Terres Communauté de cofinancer les projets bénéficiant du programme LEADER ;

Considérant le programme européen LEADER, porté par le groupement d'action locale Auvergne-Rhône-Alpes Cantal pour la période 2023-2027, dont le comité de programmation sélectionne des projets contribuant à la réalisation de la stratégie locale de développement Cantal 3 V : « Viable, Vivable, Vivant », et attribue l'aide financière européenne ;

Considérant l'appel à projets AAP 1.1 « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques dans les activités de proximité du secteur marchand » constituant la fiche-action n°1 : « Attractivité et renforcement des activités économiques » du dispositif 501 « Porter un projet LEADER » du programme Régional FEADER 2023-2027 AUVERGNE-RHONE-ALPES, porté par le GAL AUVERGNE-RHONE-ALPES CANTAL 2023-2027 ;

Vu la délibération n°2024-CC-084 de Hautes Terres Communauté du 11 avril 2024 approuvant le cofinancement du dispositif LEADER « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » et le règlement d'attribution de ce soutien ;

Vu la décision du Président n°2024-DPRS DT-343 en date du 17 septembre 2024, attribuant une aide d'un montant de 10 060 € à Monsieur Jorge SOLER pour son projet d'acquisition d'équipements en vue de moderniser l'atelier de tannerie pour la Maison Soler Tannerie à Neussargues-Moissac, sous réserve de l'attribution de l'aide LEADER dans le cadre du dispositif « Soutien à l'investissement des opérateurs économiques » en application du règlement d'attribution des aides ;

Vu la décision du Président n°2025-DPRS DT-065 en date du 27 février 2025 versant un soutien financier d'un montant de 10 060 € à Monsieur Jorge SOLER pour la réalisation de son projet ;

Considérant le courriel adressé le 15 octobre 2025 par Monsieur Jorge SOLER à Hautes Terres Communauté informant de son renoncement à la réalisation de ce projet, et sa connaissance de la nécessité dans ce cadre de procéder au remboursement de la subvention perçue ;

Considérant le compte-rendu du Comité de programmation LEADER Cantal en date du 12 mars 2026 actant la déprogrammation du dossier de la Tannerie Soler ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter auprès de la Tannerie SOLER le remboursement de l'aide économique versée d'un montant de 10 060 € en raison de son renoncement à la réalisation de son projet d'acquisition d'équipements en vue de moderniser l'atelier de tannerie, dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement des opérateurs économiques et en application du règlement d'attribution des aides ;

Article 2 : D'inscrire la recette d'investissement, chapitre 204 – Subventions d'équipement versées, article 20421 – Subventions d'équipement versées – Biens, mobiliers, matériels et études ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

A blue circular official stamp of Hautes Terres Communauté is partially obscured by a large, stylized blue ink signature. The signature appears to be 'Didier ACHALME'.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.